



Intimidation et violence

Plan d'action

ILS IRONT LOIN



Commission
scolaire
de Montréal

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 2019-2020

Date d'approbation du conseil d'établissement : juin 2019

Nom de l'école :
Laurier

Nom de la direction :
Isabelle Périard

ÉCOLE PRIMAIRE

Nom de la personne désignée pour coordonner les travaux d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :
Lisanne Le Tellier

Nombre d'élèves : 514

Noms des personnes faisant partie de l'équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :
Nathalie Mercier, Damien Pichereau, Sylvie Fusade, Dominique Aubin, Sandrine Bruneau, Christelle St-Onge, Julie Tessier, Marie-Claire Daneault, Martine Hébert, Jacinthe Voyer, Danie Pruneau, Isabelle Picone, Philippe Desmarais, Isabelle Périard et Lisanne Le Tellier.
Date de la rencontre du comité : mercredi 19 juin 2019
Deuxième rencontre : 18 décembre 2019

ANALYSE DE SITUATION (ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE)

Outil utilisé pour effectuer l'analyse de situation de l'école		Date de passation	
Questionnaire sur l'environnement socioéducatif violence intimidation (QES vi)		6 février 2017	
QES maison de 3 questions traitant des insultes émises, subies et perçues		25 et 26 avril 2018	
QES maison de 3 questions traitant des insultes émises, subies et perçues		15 mai 2019	
QES maison (première mesure)		Semaine 2 déc.	
QES maison (deuxième mesure)		Semaine 11 mai	
Forces du milieu			
<ul style="list-style-type: none"> • Climat relationnel : élèves-élèves, élèves-personnel, personnel-personnel. • Pratiques éducatives : application des règles et gestion des comportements en classe. 			
Vulnérabilités ou problématiques	Cible	Moyens retenus	Comportements attendus
<ul style="list-style-type: none"> • Insultes des élèves entre eux • Climat de sécurité entre les élèves • <i>Exclusion entre les élèves</i> • Menaces ou intimidation entre élèves/envers un élève • Agression physique entre et envers les élèves 	<ul style="list-style-type: none"> • D'ici juin 2020, augmenter de 5% le sentiment de sécurité des élèves à l'école. <p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - QES maison 1 + 2 	<ul style="list-style-type: none"> • Outiller la communauté éducative à poser des interventions adéquates de façon constante (formations et suivis). <i>Formation de tout le personnel pour intervenir suivant la démarche ARASS (Nathalie Mercier et Sophie Bourque)</i> <i>Rappel aux élèves de ce qui constitue des taquineries, des agressions et de l'intimidation (retour sur les ateliers faits en 2019)</i> • Enseigner explicitement les comportements attendus aux enfants. • Appliquer systématiquement le code de vie. • Offrir aux élèves un endroit dans la cour et sur chaque étage dans l'école pour la résolution de conflits avec soutien visuel. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'adulte exerce une surveillance active et vigilante • Les enseignants abordent avec leurs élèves un des comportements ciblés par le code de vie chaque mois (document psychoéd./TES). • L'adulte intervient selon les modalités du code de vie • L'élève utilise un langage non violent : mots respectueux, ton calme et volume modéré. • L'élève va demander de l'aide à un adulte au besoin

Bureau des services éducatifs complémentaires (BSÉC) inspiré du matériel développé par l'équipe du PAV du MELS par Danièle Boivin et coll., agentes de soutien régional. Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école, août 2012

		<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des activités de pairage intercycle en classe (consultation de l'équipe-école) <i>Une planification annuelle sera communiquée en début d'année aux enseignants pour favoriser la régularité des activités visant la cohésion entre les élèves de l'école</i> • Tenir des activités rassembleuses qui renforcent le sentiment d'appartenance <i>Un tableau de COM sera installé près des toilettes du rez-de-chaussée pour inscrire des messages incitatifs aux élèves afin d'augmenter leur participation aux diverses activités.</i> • Mascotte : mission de ralliement et sorties lors d'événements spécifiques (ex. : rentrée scolaire, etc.) • Mur des bons coups : afficher des photos avec légendes des actions des élèves qui méritent d'être soulignées. <i>Revoir en début d'année avec le personnel l'objectif de ce moyen (sentiment d'appartenance) en lien avec le plan de lutte. Pour une plus grande participation de tous, faire des rappels dans l'HL et lors des rencontres du personnel. Importance de souligner les bonnes actions et de valoriser le comportement attendu. Nommer un porteur de bonnes nouvelles par classe.</i> • Point statutaire traitant du plan lors des rencontres du personnel pour aborder certains des aspects qui s'y retrouvent. • Informer et impliquer les parents <ul style="list-style-type: none"> - Inviter les parents à lire la démarche de communication harmonieuse insérée dans l'agenda - Inviter les parents à visionner les vidéos du SPVM dans l'onglet intimidation du site de l'école - Inviter les parents à prendre connaissance du plan de lutte de l'école (site internet). 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève utilise des moyens pour conserver ou retrouver son calme <i>Installation d'affiches rappelant la démarche à l'entrée de l'école, au SDG et à d'autres endroits stratégiques.</i> • L'adulte fait un modelage du message clair en s'adressant aux élèves. <i>Un soutien est donné aux élèves pour leur permettre de bien exprimer ce qui pose problème (Je n'aime pas...)</i> • Les adultes de l'école s'efforcent d'être des modèles en termes de bienveillance et de politesse (salutations, sourires, etc.). <i>Formation sur la communication consciente afin de favoriser la connexion entre les individus et la cohérence dans l'action (Élyse Audet).</i>
--	--	---	---

Mesures de collaboration avec les parents (conformément aux directives ministérielles et favorisant la stratégie pro-parents de la CSDM)

- Maintenir une bonne communication pour tenir les parents informés tout au long de l'année (calendrier des événements du mois et autres informations envoyées par courriel par l'école ou le service de garde, dépôt de documents de référence sur le site internet de l'école).
- Formations aux parents sur le développement de compétences parentales afin de les outiller à faire face au défi de l'éducation des enfants.
- Implication de parents bénévoles lors des sorties éducatives et des activités spéciales.

LE SIGNALEMENT D'UNE SITUATION

Voici les modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence :

Pour les élèves	Pour les parents	Pour les membres du personnel et les partenaires
L'élève en parle avec tout intervenant avec lequel il est à l'aise (enseignant, spécialiste, éducateur, direction). Cet intervenant de l'école a l'obligation de communiquer et consigner l'information à la direction adjointe en utilisant le formulaire de consignation qui est mis à sa disposition.	Le parent en parle avec tout intervenant avec lequel il est à l'aise (enseignant, spécialiste, éducateur, direction). Cet intervenant de l'école a l'obligation de communiquer et de consigner l'information à la direction adjointe. Le parent peut également se procurer et remplir le formulaire « Signalement d'événement d'intimidation ou d'acte de violence » sur le site web de l'école www.csdm.qc.ca/laurier .	Tout membre du personnel de l'école , s'il constate ou est informé de situations d'intimidation ou de violence, est dans l'obligation de consigner et communiquer l'information à la direction adjointe en utilisant le <u>formulaire de consignation</u> qui est mis à sa disposition.

L'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus concernant un acte d'intimidation ou de violence. Voici les mesures mises en place dans l'école :

Par le dépôt des plaintes et signalements au bureau de la direction, cela favorise une démarche en toute confidentialité. Les professionnels de l'école sont soumis à une obligation de confidentialité. Le défi est de faire en sorte que les informations pertinentes circulent auprès des intervenants concernés tout en faisant preuve de discrétion.

La direction de l'école qui est saisie d'un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence doit, après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, communiquer promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues dans ce présent plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Toutes les manifestations de violence et d'intimidation seront prises au sérieux.

LE PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR TOUS LES GESTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté

L'équipe de direction prend rapidement connaissance du signalement.
 L'équipe de direction s'associe à la psychoéducatrice, la TES, l'équipe en soutien à l'intégration des élèves TSA ou tout autre intervenant pour évaluer le signalement.
 La directrice adjointe et/ ou un autre intervenant rencontre promptement les personnes impliquées.
 La directrice adjointe et/ ou un autre intervenant informe les parents de la situation (parents de l'agresseur + parents de la victime) dans le but de les impliquer dans la recherche de solutions.
 La directrice adjointe et/ ou un autre intervenant informe les intervenants concernés (titulaires, spécialistes et éducateurs).
 La directrice adjointe et/ ou un autre intervenant donne une rétroaction à la personne qui a porté plainte.
 La psychoéducatrice de l'école et/ou la TES offre soutien et accompagnement aux élèves impliqués (victime, auteur, témoin) selon la situation.
 Au besoin, la direction d'école s'assure qu'un plan d'intervention soit mis sur pied par les intervenants.

Mesures de soutien de l'élève victime		Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
La psychoéducatrice et/ou la TES rencontre la victime et lui offre soutien et accompagnement selon la situation. Les parents sont informés de cette rencontre.		Des rencontres pour le suivi seront faites chaque semaine, sur une période minimale de 3 semaines.
Mesures de soutien de l'élève témoin		Suivis réalisés pour s'assurer que les témoins restent vigilants et se responsabilisent lors d'une situation
La psychoéducatrice rencontre les témoins et leur offre soutien et accompagnement selon la situation. Un suivi est fait au besoin.		Des rencontres pour le suivi seront faites chaque semaine, sur une période minimale de 3 semaines
Mesures de soutien de l'élève auteur pour favoriser un changement de comportement	Sanctions disciplinaires	Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée
La psychoéducatrice et/ou la TES intervient auprès de la ou des personnes qui intimident afin de favoriser l'acquisition de nouveaux comportements (traiter l'autre avec respect, prendre sa place...) Des suivis sont faits au besoin.	Un avis de comportement est donné dans l'agenda de l'élève.	Des rencontres pour le suivi seront faites chaque semaine, sur une période minimale de 3 semaines